Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-20**

Coupe-veille en hébergement relié au système d'accès

1. Secteur d'application

Bâtiments tertiaires d'hébergement (existants ou neufs).

2. Dénomination

Mise en place d'un coupe-veille des appareils électriques ou électroniques ou du système d'éclairage hors occupation de la chambre en tertiaire d'hébergement.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le système coupe la veille des appareils électriques ou électroniques ou du système d'éclairage d'une chambre inoccupée, en lien avec le dispositif de contrôle d'accès à la pièce.

La puissance de l'appareil pour sa propre consommation ne dépasse pas 0,5 W.

4. Durée de vie conventionnelle

10 ans

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac pour un coupe-veille installé		Nombre de coupe-veilles
420 kWh cumac	X	**N**